

Séance du Conseil Municipal de la commune de Saint Mars de Locquenay

Date de la convocation 13/05/2015 L'an deux mille quinze
Le dix-neuf mai à dix-neuf heures trente
Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie

Date d'affichage de la convocation 13/05/2015 de Saint Mars de Locquenay, en séance publique sous la présidence de
Monsieur Francis REGNIER, Maire

Date d'affichage 20/05/2015 **Etaient présents:** MM F.REGNIER, S.HEUZARD,
D.BARBE, D.GANDON, J.VAVASSEUR, J-F.LE BIHAN
MMES F. CHOPLAIN, F. REGNIER, P. RAIMBAULT,
A. MATHON, L. BOUCHET, V. MALLO

Date de Publication 20/05/2015 Formant la majorité des membres en exercice
Absents excusés : M T. BOUVIER
M. L.TORCHET qui donne procuration à M.F.REGNIER
Madame A.FOURNIER,

Nombre de conseillers En exercice: 15 Assistait également Mme MATHIEU, secrétaire de mairie
Présents: 12 **A été élue secrétaire de séance :** Mme Viviane MALLO
Votants: 13

Début de séance à dix-neuf heures trente

Installation et fournitures éclairage public-choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2015-03-D01 du 5 mars 2015 relative à la Fourniture et pose de candélabres rue de la Hune-Place de l'Eglise, rue Ferdinand Rondeau et sur le lancement de la Procédure adaptée pour la consultation des entreprises.

Dans le cadre des marchés publics suivant le mode de passation « Procédure adaptée », il a été fait une consultation par un envoi de courrier à cinq entreprises avec une date limite de remise des offres au 12/05/2015.

Cinq entreprises ont répondu.

Il a été constaté le résultat suivant :

	GARCZYNSKI TRAPLOIR	COFELY INEO	SARL DELANDE	STURNO	EIFFAGE ENERGIE
Montant HT(€)	19 464.34	20 643.50	24 058.00	24 242.50	25 605.00
Tva 20 % (€)	3 892.87	4 128.70	4 811.60	4 848.50	5 121.00
Montant TTC (€)	23 357.21	24 772.20	28 869.60	29 091.00	30 726.00

En tenant compte du critère d'attribution suivant : « offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère du prix le plus bas »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après vote à mains levées (13 voix pour),

-accepte la proposition de la Société GARCZYNSKI TRAPLOIR pour un montant hors taxe de 19 464.34 € (23 357.21 € TTC).

-Charge Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45

Noms	Présents	Absents	Excusés	Signatures
Francis REGNIER	X			
Serge HEUZARD	X			Secrétaire de séance
Angélique MATHON	X			
Luc TORCHET			X	Procuration à M. Francis REGNIER
Jean-François LE BIHAN	X			
Julien VAVASSEUR	X			
Patricia RAIMBAULT	X			
Fanny CHOPLAIN	X			
Viviane MALLO	X			
David GANDON	X			
Anita FOURNIER			X	
Laëtitia BOUCHET	X			
Thomas BOUVIER			X	
Daniel BARBE	X			
Françoise REGNIER	X			